

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 novembre 2012**

Décision n° **B-2012-3680**

commune (s) : Saint Priest

objet : Entretien des espaces verts et plantations du parc technologique et de ses abords - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 29 octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Sécheresse, Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

**Bureau du 5 novembre 2012****Décision n° B-2012-3680**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Entretien des espaces verts et plantations du parc technologique et de ses abords - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon assure l'entretien des terrains et des espaces verts sur le territoire du parc technologique et de ses abords à Saint Priest (porte des Alpes). Cet entretien comprend, notamment, des prestations d'aménagements paysagers, d'entretien des terrains végétalisés ou minéralisés, plantation d'arbres et d'arbustes, de couvre sol, d'engazonnements et de prairies fleuries, etc.

Ces prestations préconisent une gestion des espaces verts respectueuse de l'environnement (gestion écologique et différenciée), de même qu'une utilisation raisonnée de produits phytosanitaires avec priorité aux produits et auxiliaires biologiques, tri et gestion des déchets.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'entretien des espaces verts et plantations du parc technologique de Saint Priest et de ses abords.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC pour 2 ans.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 5 octobre 2012, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Tarvel/Green Style pour le marché à bons de commande d'une durée de 2 ans ferme, reconductible une fois 2 ans et d'un montant minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC pour la durée totale du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande d'une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années, avec montant identique, pour l'entretien des espaces verts et plantations du parc technologique de Saint Priest et de ses abords et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Tarvel/Green Style pour un montant minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC sur 2 ans et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC pour la durée totale du marché.

**2° - Les dépenses** seront imputées sur les crédits à inscrire sur les sections, budgets, opérations, comptes et fonctions correspondants - exercices 2013 et suivants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2012.**